



3.1 CONDITIONS DE LOCATIONS

3.1.1 OBJET DU CONTRAT

Self-Repair Lambiel met à disposition sous forme de location au preneur, pour la durée convenue, du matériel et des appareils. Pendant la période de location, les objets loués demeurent la propriété de Self-Repair Lambiel. Tous les objets doivent être retournés en bonne état, nettoyés, et entretenus.

3.1.2 PRISE ET RESTITUTION

L'objet loué doit être pris et restitué à l'atelier pendant les horaires d'ouverture (atelier). En cas de retard, le supplément (par période choisie) sera automatiquement déduit sur le dépôt au retour de l'objet. **En cas de casse, de mauvaise manipulation ou de non entretien** (selon les recommandations de Self-Repair Lambiel), les frais de réparation et de remise en état seront retenus sur le dépôt et/ou demandé en supplément au retour de l'objet loué.

3.1.3 PAIEMENT

Le moyen de paiement autorisé pour la location est **uniquement en cash** sur place.

Le dépôt et la période de location sont à payer le jour même sur place. Le dépôt sera remboursé entièrement aux retours complets, en parfait état de fonctionnement et nettoyé. Les retards seront à payer en supplément par période choisie.

3.1.4 EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

Self-Repair Lambiel ne répond nullement pendant la durée de la location pour des dommages causés à des choses ou à des personnes. La durée de location débute dès la prise du matériel et se termine lors de la restitution.

3.1.5 OBLIGATION DU PRENEUR

1. Prendre connaissance de ce document et des conditions générales
2. Indiquer ses **coordonnées complète**, correct, être majeur et capable de discernement
3. Payer la somme indiquée (période et dépôt) à la prise de l'objet.
4. Prendre soin de l'objet loué, l'entretenir (si plus de 1 mois de location), le rendre propre et en bonne état.
5. Informer immédiatement par téléphone en cas de prolongation de la période de location.

Payer le(s) supplément(s) de location sans délai par e-banking/e-finance sur le compte postal suivant :

Self-Repair Lambiel

N° compte : 14-988639-6

IBAN : CH05 0900 0000 1498 8639 6

SWIFT/BIC : POFICHBEXXX

En cas de **non-respect de mes conditions**, des démarches seront entreprises (selon gravité) et un dédommagement sera à payer en supplément. Si l'objet loué n'est pas rendu et sans nouvelles de votre part, qu'il est rendu défectueux et qu'il n'est plus réparable, le prix d'un appareil neuf de remplacement (modèle identique) vous sera facturé à l'adresse ci-dessous. En cas de défaut **non signalé** au retour (dissimulé) constaté ultérieurement ou lors d'une prochaine location, un dédommagement vous sera également demandé (payable à 15 jours sur compte bancaire ci-dessus).

Adresse client(e) de facturation :	Informations location : N° _____	
Entreprise : _____	Objet loué 1 : _____	Objet loué 2 : _____
Nom : _____	Valeur de l'objet loué : CHF _____ TTC	Valeur de l'objet loué : CHF _____ TTC
Prénom : _____	Prix par Période (tranche) : _____	Prix par Période (tranche) : _____
Rue : _____	Prix location CHF : _____ - Dépôt : _____	Prix location CHF : _____ - Dépôt : _____
NPA/ localité : _____	Date prise : _____	Date prise : _____
N° tél. fixe : _____	Date retour convenue : _____	Date retour convenue : _____
N° tél. portable : _____	Date retour : _____	Date retour : _____
E-mail : _____	Total Location : _____ - Total Dépôt : _____ - Total Dépôt remboursé au retour : _____	
	Déjà payé : _____ - Supplément(s) : _____ - Différence : _____ - TOTAL : _____	

En signant vous certifiez avoir pris connaissance de ce document, l'avoir compris, l'accepter et de vous engager à le respecter.

CONDITIONS DE LA PROLONGATION DE GARANTIE "SELF-REPAIR LAMBIEL"

6.1. Pour les petits électroménagers (neuf) :

La souscription de l'extension de garantie doit s'effectuer **pendant les 30 premier jours** de l'achat de l'appareil.

Le tarif de prolongation pour **1 an** est de **CHF 40.- TTC** par appareil.
Le tarif de prolongation pour **2 ans** est de **CHF 60.- TTC** par appareil.

La prestation de garantie **comprend le forfait de réparation et le temps de travail**. Le prix des pièces est à payer par le client pendant la prolongation de garantie. Si une réparation se révèle inexécutable ou financièrement trop chère pour le client, le contrat devient nul et la réparation ne peut se faire.

La garantie prolongée est valable uniquement si vous **achetez et utilisez les produits d'entretien et/ou les accessoires recommandés par « Self-Repair Lambiel » pour la période complète de garantie** (constructeur + Self-Repair Lambiel).

Si un problème survient à la suite de mauvaises utilisations ou du non-respect de l'entretien régulier, la prolongation de garantie devient nul.

L'extension de garantie s'applique exclusivement à l'appareil désigné sur la facture et ne peut être transférée sur d'autres appareils.

L'extension de garantie s'applique exclusivement aux appareils **achetés chez « Self-Repair Lambiel »** et utilisés en Suisse.

L'extension de garantie s'applique exclusivement à un **usage privé** (une famille).

La réparation se fait **uniquement à l'atelier « Self-Repair Lambiel »**

Les prestations exécutées dans le cadre de l'extension de garantie peuvent **s'appliquer uniquement sur présentation de ce document valide (signé) et de la preuve d'achat**.

Toutes les prestations de garantie fournies n'entraînent aucune prolongation de la durée de garantie et ne donnent lieu à aucune nouvelle garantie.

Au cours de la prolongation de garantie **aucun échange** avec un nouvelle appareil n'est possible.

Le contrat prend **automatiquement fin** à l'expiration de la prolongation et ne nécessite aucune résiliation.

Le client peut faire valoir son **droit de révocation** de la prolongation de garantie dans un délai de **30 jours** après la conclusion du contrat, soit par e-mail ou soit par poste. Le délai est respecté si l'avis de révocation est remis à la poste le 30^e jour, soit à l'adresse suivante : Self-Repair Lambiel, Place de la Gare 2, 1744 Chénens ou soit à l'adresse e-mail suivant : olivier.lambiel@self-repair-lambiel.ch.

Les droits supplémentaires ou autres droits, notamment les droits de réparation des dommages survenus à l'extérieur de l'appareil, ne sont pas couverts par cette prolongation de garantie.

Les prestations de services sont exécutées **pendant les « horaire atelier »**, selon la disponibilité de Self-Repair Lambiel, à l'exception des jours fériés et chômés.

CONDITIONS DE LA PROLONGATION DE GARANTIE "SELF-REPAIR LAMBIEL"

6.2. Pour les gros électroménagers (neuf) :

La souscription de l'extension de garantie doit s'effectuer **pendant les 30 premiers jours** de l'achat de l'appareil.

Le tarif de prolongation pour **1 an** est de **CHF 60.- TTC** par appareil.
Le tarif de prolongation pour **2 ans** est de **CHF 90.- TTC** par appareil.

La prestation de garantie **comprend le forfait de réparation, le déplacement (maximum 40 km) et le temps de travail**. Le prix des pièces est à payer par le client pendant la prolongation de garantie. Si une réparation se révèle inexécutable ou financièrement trop chère pour le client, le contrat devient nul et la réparation ne peut se faire.

La garantie prolongée est valable uniquement si vous **achetez et utilisez les produits d'entretien et/ou les accessoires recommandés par « Self-Repair Lambiel » pour la période complète de garantie** (constructeur + Self-Repair Lambiel).

Si un problème survient à la suite de mauvaises utilisations ou du non-respect de l'entretien régulier, la prolongation de garantie devient nul.

L'extension de garantie s'applique exclusivement à l'appareil désigné sur la facture et ne peut être transférée sur d'autres appareils.

L'extension de garantie s'applique exclusivement aux appareils **achetés chez « Self-Repair Lambiel »** et utilisés en Suisse.

L'extension de garantie s'applique exclusivement à un **usage privé** (une famille).

La réparation peut se faire à **l'atelier « Self-Repair Lambiel »** ou directement à **votre domicile** dans un rayon de **40 km maximum** autour de l'atelier "Self-Repair Lambiel".

Les prestations exécutées dans le cadre de l'extension de garantie peuvent **s'appliquer uniquement sur présentation de ce document valide (signé) et de la preuve d'achat**.

Toutes les prestations de garantie fournies n'entraînent aucune prolongation de la durée de garantie et ne donnent lieu à aucune nouvelle garantie.

Au cours de la prolongation de garantie **aucun échange** avec un nouvelle appareil n'est possible.

Le contrat prend **automatiquement fin** à l'expiration de la prolongation et ne nécessite aucune résiliation.

Le client peut faire valoir son **droit de révocation** de la prolongation de garantie dans un délai de **30 jours** après la conclusion du contrat, soit par e-mail ou soit par poste. Le délai est respecté si l'avis de révocation est remis à la poste le 30^e jour, soit à l'adresse suivante : Self-Repair Lambiel, Place de la Gare 2, 1744 Chénens ou soit à l'adresse e-mail suivant : olivier.lambiel@self-repair-lambiel.ch.

Les droits supplémentaires ou autres droits, notamment les droits de réparation des dommages survenus à l'extérieur de l'appareil, ne sont pas couverts par cette prolongation de garantie.

Les prestations de services sont exécutées **pendant les « horaire atelier »** à l'atelier et dans l'intervalle opposée pour les réparations à domicile, selon la disponibilité de Self-Repair Lambiel, à l'exception des jours fériés et chômés.



9. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

9.1. OBJET DU CONTRAT

Self-Repair Lambiel peut récupérer des appareils, des objets et du matériel que les clients ne veulent plus ou qui n'est plus réparable à la suite d'une réparation. Le but étant de récupérer et/ou de donner une deuxième vie à l'appareil plus désiré par le client au lieu de les jeter à la déchetterie. Les appareils et les objets doivent être donnés propres, avec les accessoires et avec le mode emploi si disponible. Self-Repair Lambiel n'est pas responsable des objets et des appareils que vous ne voulez plus et n'est pas obligé de les accepter.

9.2. RESTITUTION

Self-Repair Lambiel récupère les appareils à l'atelier pendant les horaires d'ouverture. Possibilité de venir récupérer vos appareils chez-vous en majorant un forfait de déplacement de CHF 50.- HT (40km) pour le petit électroménager et de CHF 80.- HT pour le gros électroménager (40km). Aucun avantage en nature ne sera accepté à la suite de dons d'appareils et d'objets. **Aucun retour ne sera accepté** à partir du moment du transfert de propriété a été effectué et accepté par le donneur.

9.3. REPARATION ET COMMANDE

Tous les appareils réparés et les pièces commandés sont à venir récupérer sur place à l'atelier (gratuit) **pendant le 1^{er} mois**. Au-delà du délai des frais d'entreposage seront facturés en supplément (cash et/ou e-banking/e-finance).

Après un délai de 3 mois sans manifestation de votre part, les appareils, les objets et les pièces de rechange (en attente), **deviennent automatiquement la propriété de Self-Repair Lambiel**. Par conséquent, ils pourront être soit revendus d'occasion ou soit récupérés pour les pièces de rechange. Si vous voulez quand même récupérer vos appareils/objets/pièces, (uniquement s'ils sont toujours disponibles et pas démontés) un supplément sera à payer en sus pour l'entreposage.

Tarifs : **CHF 20.-/mois** pour les appareils et les objets et **CHF 10.-/mois** pour les pièces de rechange commandées.

Le prix déjà payé (forfait, acompte et prix pièces) **n'est pas révoquant et n'est pas remboursable**.

9.4. PAIEMENT

Les suppléments prévisibles et annoncés sont à payer d'avance sur le compte postal (PostFinance) suivant :

Self-Repair Lambiel

N° compte : 14-988639-6

IBAN : CH05 0900 0000 1498 8639 6

SWIFT/BIC : POFICHBEXXX

9.5. OBLIGATION DU DONNEUR

1. Prendre connaissance de ce document, des conditions générales et les accepter
2. Indiquer ses **coordonnées complète** et correct
3. Être majeur et capable de discernement
4. Transférer la propriété des appareils, des objets ou autres à Self-Repair Lambiel
5. Certifiez que vous êtes le propriétaire (acheteur) des objets, des appareils, ... donnés

Adresse client(e) du donneur :	Transfert de propriété à Self-Repair Lambiel
Entreprise : _____	Objet donné 1 : _____
Nom, Prénom : _____	_____
Rue : _____	Objet donné 2 : _____
NPA/ localité : _____	_____
N° tél. fixe : _____	Date transfert de propriété : _____
N° tél. portable : _____	Signature/Tampon : _____
E-mail : _____	

En signant vous certifiez avoir pris connaissance de ce document, l'avoir compris, l'accepter et de vous engager à le respecter.